



DE VIVE VOIX vol.2 no.2

26 août 2014

PROJET DE LOI 3 : BIEN PLUS QU'UNE ATTAQUE CONTRE LES RÉGIMES DE RETRAITE MUNICIPaux

Par Frédéric Morier, responsable aux dossiers syndicaux

Le projet de loi 3 du gouvernement libéral a fait couler, c'est le moins qu'on puisse dire, beaucoup d'encre dans les médias ces derniers jours. Grosso modo, ce projet de loi veut imposer un partage 50/50 des déficits actuariels des régimes de retraite des employés municipaux. Plus encore, il comporte une mesure visant à suspendre l'indexation desdits régimes jusqu'à ce que ceux-ci soient pleinement capitalisés. Les employeurs disent parler « au nom des contribuables », les syndiqués crient au vol : la situation semble insoluble.

Or, dans la foulée des événements ayant conduit certains travailleurs de la Ville de Montréal à occuper l'hôtel de ville le 18 août dernier, il importe de recentrer le débat sur la véritable tragédie que sous-tend le projet de loi 3 sur les retraites. Loin de moi l'intention de juger, de cautionner ou de faire le procès de ces actes, car le véritable débat est ailleurs et nous ne saurions en faire l'économie. Il se trouve précisément là où les projecteurs médiatiques ne se braquent pas, là où les arguments fondés ne sont pas emportés par le tourbillon démagogique de certains élus. Alors que l'opinion publique s'abreuve d'images judicieusement triées, montrant ces dangereux syndiqués lançant des papiers et intimidants les élus¹, on oublie les véritables fondements de ce débat. Préoccupée par ces images-chocs, cette opinion publique éparse et parfois manipulée en vient à adhérer à ce discours simpliste, allant même jusqu'à prêcher contre ses propres intérêts.

En fait, le véritable désastre de ce projet de loi n'est pas seulement qu'il confirme l'aveuglement volontaire dont ont fait preuve beaucoup d'élus municipaux au cours des 20 dernières années. Non, la tragédie repose plutôt dans ce que le projet de loi a de plus fallacieux, à savoir l'une des plus grandes offensives antisyndicales qu'a vécues le Québec depuis les années 1970. C'est, selon Patrick Lagacé, « un coup de force qui bouleverse l'équilibre des forces entre patrons et syndiqués. À la fin, ce n'est pas une négociation libre à laquelle on convie les syndiqués municipaux. »²

¹ On est loin des Jean Lapierre de ce monde qui, dans le cadre d'un conflit syndical à la fin des années 1990, avait fait de la prison après avoir forcé les portes de l'hôtel de ville avec des béliers improvisés. Jean Lapierre a œuvré à titre de président de la section 301 du SCFP (aujourd'hui : le Syndicat regroupé des cols bleus de Montréal) de 1985 à 2003.

² LAGACÉ, Patrick, « On se mange entre nous », *La Presse*, 20 août 2014, [En ligne], <http://www.lapresse.ca/debats/chroniques/patrick-lagace/201408/20/01-4793070-on-se-mange-entre-nous.php> (Page consultée le 22 août 2014).

S'inscrivant dans un contexte plus large de lutte aux syndicats³, le projet de loi 3 du gouvernement Couillard met en lumière la même volonté sous-jacente de lutte aux acquis syndicaux dont a fait montre le gouvernement Harper depuis sa prise de pouvoir en 2006. Après que M. Harper ait soumis les syndicats à une transparence sans équivalent chez l'employeur, saccagé l'assurance-emploi et annoncé l'équivalent d'un démantèlement des régimes d'épargne syndicaux, voilà que son homologue québécois adhère aux mêmes arguments au nom de la capacité de payer des contribuables. Cette fameuse « capacité-de-payer-des-contribuables » dont, je le répète, nous sommes partie prenante.

Pourtant, comme le dit Patrick Lagacé, la capacité-de-payer-des-contribuables n'a jamais été évoquée lorsque Québec a offert une route à usage exclusif à une minière, pas plus que lorsque certaines alumineries ont menacé de quitter la province si le gouvernement ne leur accordait pas de tarifs préférentiels. Bref, lorsqu'il s'agit de subventionner les entreprises, le contribuable s'efface, voire disparaît, devant la compétitivité, la mondialisation et le développement économique. Parallèlement, lorsqu'il s'agit de travailleurs, on évoque toujours cette fameuse capacité de payer des contribuables. Deux poids, deux mesures!

Ne nous leurrions pas, cette lutte que mènent les syndiqués municipaux est également la nôtre, car dans les conditions actuelles, le projet de loi 3 ouvre une brèche et provoque une cassure qui pourrait avoir des répercussions importantes sur notre propre régime. Si nos élus peuvent modifier la loi aussi facilement et bafouer des contrats légitimement et honnêtement négociés, il serait naïf de croire que le régime de retraite des employés du secteur public sera épargné. Il serait également vain de nous particulariser sur cette question, que l'on soit en accord ou non avec les moyens des syndiqués. Ce sont les premières victimes d'un processus antisyndical beaucoup plus vaste qui cherche à fragiliser les salariés en s'attaquant à leurs acquis syndicaux ce qui, à terme, contribue à l'appauvrissement généralisé de la classe moyenne.

C'est à cette mécanique qu'il importe de résister. Dans cette optique, non seulement devons-nous être solidaires de cette lutte, mais nous devons également nous assurer que nos propres conditions de travail ne soient pas reconsidérées à la lumière d'un contexte nord-américain particulièrement virulent à l'égard des syndicats. Enfin, en ce qui concerne le fameux discours de la capacité-de-payer-des-contribuables, gardons à l'esprit que nous sommes artisans du savoir et protecteurs de la mémoire. Ne versons pas dans le manichéisme et nuançons le débat. La vérité ne se trouve jamais dans les extrêmes, mais dans les zones grises que l'on cherche sciemment à occulter.

³ Cette dynamique antisyndicale fut amorcée sous l'administration Nixon et consolidée sous Reagan.